

Aber die Digitalisierung wird – und davon sind wir überzeugt – das Berufsbild des Rechtsanwaltes und unsere tägliche Arbeit verändern.

Es ist noch gar nicht allzu lange her, als der englische Anwaltsverband Richard Susskind androhte, ihm das Anwaltspatent zu entziehen, weil er Aussagen darüber traf, wie stark die E-Mail in der Anwaltskorrespondenz Einzug

halten wird. Heute wird der E-Mail-Verkehr in der Anwaltskorrespondenz als Standardkommunikationsmittel vorausgesetzt und hat die Briefkorrespondenz grösstenteils abgelöst. Lassen Sie uns genau solche Fehler vermeiden und dafür sorgen, dass die Anwaltschaft mit Augenmass und immer unter Wahrung der Interessen der Klientel mutig in die Zukunft geht.

LE POINT DE MIRE DU CONSEIL

ROLAND KÖCHLI

Président de la Commission spécialisée de *transition numérique* de la Fédération Suisse des Avocats

La transition numérique est là, la FSA l'accompagne

Chère Consœur, cher Confrère,

La profession d'avocat n'échappe pas à la transition numérique. Elle nous concerne tous, sans exception. Le Conseil de la FSA attache une importance primordiale à ce thème, raison pour laquelle il a créé une commission spécialisée permanente pour traiter, au niveau de la Fédération, de toutes les questions liées à cette transition. Cette commission bénéficie des travaux déjà réalisés en la matière par la FSA, en particulier dans le domaine de l'informatique en nuage (*cloud computing*) pour avocats. L'objectif fondamental est de vous accompagner dans l'ère numérique, en vous prodiguant des conseils avisés sur les défis à relever.

Les membres¹ de notre commission ne sont pas des spécialistes de l'informatique (*geeks*), mais, comme vous, des avocats ordinaires qui pratiquent les branches traditionnelles du droit, en passant du droit des sociétés au droit du bail, en accompagnant leurs clients dans leurs transactions immobilières et autres transactions, en les représentant devant les tribunaux. Certains d'entre nous s'investissent également professionnellement en droit des technologies de l'information. Nos membres pratiquent dans des études d'avocats de tailles diverses, grandes et petites, présentes dans les trois régions linguistiques de Suisse. Nous sommes tous animés par la même conviction: la transition numérique touche l'ensemble de la profession et soulève des défis majeurs que les études d'avocats ne peuvent pas relever isolément. Nous partageons une passion commune pour les nouvelles technologies, avec la ferme intention de proposer, dans les tâches quotidiennes de l'avocat, des solutions qui contribuent à fournir encore

plus de satisfaction à nos clients. Nous sommes également convaincus que le «Ça ne me concerne *plus!*» n'a pas sa place pour les avocats de notre génération et que nous avons tout intérêt à ne pas nous replier devant cette prodigieuse évolution de la technologie de l'information.

En accord avec le Conseil de la FSA, nous nous sommes fixé les objectifs suivants:

Guide des bonnes pratiques

De nombreux confrères, en parlant de leur infrastructure informatique, nous ont exprimé leurs incertitudes quant aux conditions cadres juridiques à appliquer aux études d'avocats. Celles-ci seront nombreuses, ces prochaines années, à devoir renouveler leur parc informatique devenu obsolète. Force est de constater que certaines questions essentielles, en particulier celle de la protection des données ou du secret professionnel de l'avocat, trouvent des réponses plus ou moins contradictoires dans la doctrine. L'un de nos objectifs prioritaires consistera à combler ce manque de clarté en publiant, à l'attention des membres

¹ Sont actuellement membres: Mes Andreas Glarner, MME Legal Tax Compliance; Bertram Buchzik, étude Buchzik; David Schwaninger, Blum & Grob avocats SA; Jakob Lindenmeyer, administration communale de la ville de Zurich; Manuel Meyer, Baker & McKenzie à Zurich; Marquard Christen, CMS von Erlach Poncet SA; Matthias Gstoehl, LALIVE SA; Michael Bösch, Thouvenin avocats KLG; Roland Köchli, Altenburger Ltd legal + tax; Urban Hulliger, Rohrer Müller Partner SA.

de la FSA, un guide des bonnes pratiques sur les questions suivantes:

- *Outsourcing*: Quels sont les critères à remplir lorsque les avocats externalisent leur structure informatique à des tiers en dehors de leur étude?
- *Cloud Computing*: Quels sont les critères à remplir lorsqu'une étude d'avocats met son infrastructure et ses services informatiques en ligne (espace de stockage, efficacité du *hardware* et du *software*, etc.)? Quelles sont les conditions à remplir pour qu'une étude d'avocats puisse mettre ses données en nuage informatique (*cloud*)? Dans quelle mesure des programmes utilisant les technologies légales (*legaltech*) peuvent-ils être utilisés lorsque les données sont en nuage informatique (*cloud*)?
- *Archivage de données*: Quels sont les critères à remplir lorsqu'une étude d'avocats archive ses données, en particulier pour enregistrer l'ensemble du courrier électronique?
- *Confidentialité des données*: Quelles sont les exigences minimales de sécurité pour l'informatique d'une étude d'avocats, en particulier lors de son utilisation courante (chiffrement des données, accès sécurisé électronique et physique)?

Technologies légales (*legaltech*)

Nous nous considérons aussi comme un groupe de réflexion dans le nouveau monde des *legaltech*. Notre objectif est de dresser un inventaire de la masse phénoménale de produits proposés sur ce marché diffus et d'en suivre les développements. Au-delà du simple constat, il

s'agit de bien saisir comment ces nouveaux outils exerceront leur influence sur notre profession et la manière dont nos propres services accompagneront cette évolution. Forts de notre expérience d'avocats, nous souhaitons également collaborer dans la création de nouveaux produits. Ceux-ci devront dégager une plus-value, tant pour nos activités quotidiennes d'avocats que pour servir les intérêts de nos clients.

La transition numérique n'est de loin pas le seul défi à relever par notre profession. Nous devons «en faire beaucoup plus, pour finalement en recevoir beaucoup moins». En matière de services juridiques, nous serons par ailleurs de plus en plus confrontés à des prestataires de substitution. Enfin, l'arrivée de la génération Y amène elle aussi des enjeux dont il ne faut pas sous-estimer l'importance. Une chose est certaine: l'image de notre profession et de nos activités quotidiennes subira un bouleversement radical.

Il n'y a pas si longtemps, le *Bar Council* britannique avait menacé l'avocat Richard Susskind de lui retirer son brevet. Me Susskind avait en effet professé que le courrier électronique serait désormais partie intégrante de la correspondance légale. Aujourd'hui, l'échange d'e-mails représente le moyen de communication standard et a largement supplanté la lettre de papier. Face à cette transition numérique, la Commission spécialisée de transition numérique souhaite préparer l'avenir avec un esprit clairvoyant. Il veillera, en particulier, à ce que les avocats s'engagent avec pragmatisme dans l'évolution de leur profession, tout en s'assurant que les intérêts de leurs clients soient en permanence pleinement préservés.

«Jedes Ding hat drei Seiten:
eine, die du siehst,
eine, die ich sehe, und eine,
die wir beide (noch) nicht sehen.»



Institut für systemische Entwicklung
und Fortbildung

VOM UMGANG MIT EMOTION UND MOTIVATION IN DER MEDIATION

Wie können wir die Emotionen der Parteien in
Motivation transformieren?

Seminar mit Heiner Krabbe, Dipl. Psych., Mediator
Fr./Sa., 8./9. Dezember 2017

MEDIATION, NACHHALTIGE KONFLIKTLÖSUNG MIT SYSTEM - EINE EINFÜHRUNG

Einblicke in den Verlauf einer Mediation, wesentliche
Methoden und Kommunikationstechniken

Seminar mit Raymund Solèr, lic. iur., Coach und Mediator
Do. 25. Januar 2018

GRUNDLAGEN IN MEDIATION

Fundamentale Aspekte der Mediation, praxisbezogen
und mit vielen Trainingsmöglichkeiten. Das grundlegende
Handwerkszeug für die Mediationstätigkeit wird
vermittelt und trainiert. So können die Teilnehmenden
die Mediation in verschiedenen Arbeitsfeldern
konkret anwenden und später, nach eigener Wahl
und je nach Anwendungsgebiet, vertiefen.

18 Tage, IEF-Zertifikat, Anerkennung durch SAV

Leitung: Raymund Solèr, lic. iur.,
Coach und Mediator SDM

Nächster Beginn: April 2018

Mediation am IEF:
Praxisbezogen
und interdisziplinär

IEF Institut für systemische Entwicklung und Fortbildung

Schulhausstrasse 64, 8002 Zürich, Tel. 044 362 84 84, ief@ief-zh.ch, www.ief-zh.ch

Erster Kommentar zum neuen Firmenrecht



1507-115/17 | Preisänderungen und Fehler vorbehalten

Die Geschäftsfirmen

Art. 944–956 OR

Rino Siffert

November 2017, CHF 178.–

Berner Kommentar, 214 Seiten, gebunden, 978-3-7272-0682-5

Am 1. Juli 2016 trat die Teilrevision des Firmenrechts in Kraft, nachdem zu vor schon die Vorschriften für die Bildung von Aktiengesellschaften, Gesellschaften mit beschränkter Haftung und Genossenschaften vereinheitlicht und massgeblich vereinfacht wurden.

So drängte sich eine noch weitergehende Harmonisierung der Firmenbildungsregeln für Handelsgesellschaften und Genossenschaften gerade zu auf. Parallel hierzu wurde auch die Firmenrechtspraxis erleichtert.

Der vorliegende Kommentar hilft, sich im Firmenrecht und der aktuellen Praxis besser zurechtzufinden. Er bezweckt einen raschen Zugriff auf die für Praktiker erforderlichen Informationen und möchte auch Anregungen und Denkanstösse für die Wissenschaft geben. Denn fast hundert Jahre lang wurden die gesetzlichen Bestimmungen des Firmenrechts kaum verändert. Erst in den letzten Jahren erkannte der Gesetzgeber, dass das Firmenrecht dringend einer Modernisierung bedurfte.

Bestellen Sie online:
www.staempflishop.com

